



## AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant la création d'un emplacement pour personne handicapée au Parc des Saules

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 24 octobre 2023, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant la création d'un emplacement pour personne handicapée au Parc des Saules 18.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville [www.wavre.be](http://www.wavre.be).

Wavre, le 20 novembre 2023

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Anne MASSON